

Madame la Présidente, vous, vous vous souvenez des jours, par exemple, où au CN, c'était seulement en anglais, où les chèques du gouvernement étaient seulement en anglais. On a changé tout cela.

Une voix: Oh! Oh!

M. Cassidy: Il y a des choses encore à changer, mais quand même, on a fait un gros pas en avant.

Mais il n'est pas assuré aux jeunes francophones, aux jeunes anglophones, quoi que soit leur langue de travail, d'être capable de trouver une place dans le gouvernement du Canada. C'est un principe, madame la Présidente, que je ne peux pas accepter. Mais c'est cela qui est proposé par le député de Winnipeg—Assiniboine.

J'ai dit que je regrette profondément les propos de ce député. Je regrette le silence, madame la Présidente, du premier ministre (M. Mulroney). Il n'a pas condamné la série d'amendements très négatifs et destructifs proposés par plusieurs de ses députés. Et je regrette le manque d'intervention du secrétaire d'État (M. Bouchard), vu ses responsabilités pour le bilinguisme et effectivement le fait qu'il a choisi de prendre des vacances au lieu de s'introduire dans cette affaire pour donner le leadership sur cette question-là.

● (1620)

[Traduction]

M. Cooper: Madame la Présidente, à deux reprises au cours des dernières minutes, le député a parlé de l'absence de députés, ce qui va tout à fait à l'encontre, manifestement, du Règlement. Je voudrais que la présidence le souligne au député.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je suis persuadée que le député d'Ottawa-Centre sait pertinemment que la pratique veut que l'on ne parle pas de la présence ou de l'absence de députés, mais d'après ce que j'ai entendu, en français, le député n'a absolument pas abordé cette question; voilà pourquoï je n'ai formulé aucune observation.

[Français]

M. Cassidy: Je vous remercie, madame la Présidente, si j'ai fait référence à une absence à la Chambre, j'ai fait erreur. Je voulais parler du silence du secrétaire d'État sur cette question-là et du fait effectivement que le gouvernement semble tolérer la situation dans laquelle des députés importants du gouvernement, et même des députés au niveau ministériel ainsi que des secrétaires parlementaires, du fait qu'on leur a permis de se présenter contre une politique fondamentale de ce gouvernement.

Madame la Présidente, le temps est limité, mais j'aimerais aussi citer, et c'est peut-être cela qui inquiète aussi les Canadiens et les Canadiennes, les problèmes des professeurs de langues qui sont maintenant en situation de grève et *lock-out* depuis une période de huit ou neuf mois, qui sont obligés par le Conseil du Trésor à une augmentation du nombre d'heures de travail de 5 heures par semaine de cours, une diminution de leur capacité à dispenser les cours dans les deux langues officielles. Les quatre amendements que nous avons devant nous

Langues officielles—Loi

ne relèvent pas directement de cette section-là, mais indirectement. La question posée par le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), à savoir si oui ou non nous croyons que la Loi doit veiller au renforcement de l'égalité des deux langues, madame la Présidente, cela est très important. Quand le gouvernement se déclare en faveur du principe des langues officielles d'une part et que, d'autre part, ne fait rien pour mettre en place ces principes ou n'agit pas adéquatement quand il soulève des inquiétudes, surtout vis-à-vis la population francophone, au Québec, quand le défenseur des droits des francophones, le nouveau ministre qui vient d'arriver parmi nous, est silencieux sur ce sujet, cela soulève beaucoup de questions et beaucoup d'inquiétudes, madame la Présidente.

[Traduction]

Je tiens à dire, enfin, qu'au comité, un certain nombre de modifications ont été apportées au projet de loi. Elles tendaient à tenir compte de certaines préoccupations exprimées par divers députés, ainsi que certains électeurs de ma circonscription d'Ottawa-Centre. On a vraiment tenté de parvenir à un compromis et de trouver des solutions constructives, afin de répondre aux craintes exprimées par des députés conservateurs de l'arrière-ban et de temps à autre, par mes électeurs d'Ottawa-Centre ou ceux d'autres circonscriptions.

Je ne crois pas qu'il était juste de la part des intéressés d'arriver à la dernière minute avec une longue série d'amendements proposant notamment que la langue des Forces armées soit l'anglais seulement, que la langue de travail dans la région de la Capitale nationale soit l'anglais et que l'on remette en question la politique de bilinguisme à une époque où nous savons qu'elle est fondamentale pour que notre pays reste uni.

J'espère que les téléspectateurs comprennent ce dont nous parlons en l'occurrence. Au départ, le gouvernement a tenté, sauf erreur, de donner plus de poids au principe du bilinguisme officiel. Malheureusement, cela s'est transformé en une affaire tout à fait regrettable, alors qu'on est forcé de remettre en question l'engagement du gouvernement à l'égard de la notion et du principe du bilinguisme, étant donné qu'il permet que l'on présente à la population deux messages distincts.

Lorsque le député de Winnipeg—Assiniboine (M. McKenzie) sera candidat aux prochaines élections, souscrira-t-il à la politique de bilinguisme du gouvernement ou sera-t-il plutôt contre? Peu importe la façon dont il votera ce soir ou demain, en l'occurrence, un secrétaire parlementaire aura pu soulever, sans être réprimandé, de sérieuses questions qui montrent qu'il n'est pas du tout d'accord avec les fondements mêmes de la politique du gouvernement, et je trouve cela tout à fait inacceptable.

Mes commentaires s'appliquent également aux simples députés qui ne sont pas secrétaires parlementaires, ainsi qu'à l'un des vice-présidents du comité permanent mixte des langues officielles figurant parmi les 15 députés de l'arrière-ban qui s'élèvent contre le bilinguisme. D'ailleurs, comme il occupe la vice-présidence du comité des langues officielles, je crois qu'il devrait délaïsser ces fonctions.